



Reprise du travail suite congé parental

Par **lolau44**, le **03/12/2014** à **23:11**

Bonjour,

Cela fait 6 ans que je suis salariée dans cette société. Je suis responsable de secteur pour un grand groupe.

J'ai commencé sur le secteur du 76 puis d'un commun accord j'ai été mutée sur le 44 en 2011.

J'ai pris un congé parental (à temps plein) durant 10 mois, je suis revenue depuis 2 mois et j'ai récupéré mon poste et mes fonctions.

Cependant on m'a annoncée cette semaine qu'au 1er janvier 2015 j'aurais le secteur d'ANGERS (1H30 de chez moi)

Sachant que sur Nantes mon secteur va être à pourvoir en interne ou externe.

La raison invoquée est qu'avec ma vie familiale je ne pourrais pas être assez présente à des horaires d'avant ouverture de magasin (ex:5H00 du matin)et que le secteur d'Angers me correspondrait mieux.

A savoir que je suis cadre et que j'ai une clause de mobilité.

Comment faire sachant que je ne souhaite prendre le secteur que l'ont m'impose ?

Merci beaucoup !

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **08:32**

Bonjour,

Vous avez 4 possibilités:

- * accepter
- * démissionner
- * négocier une rupture conventionnelle,
- * refuser.

Dans le dernier cas, soit l'employeur comprend votre réticence et accepte ce refus, soit il ouvre une procédure de licenciement pour faute, en l'espèce l'insubordination, lié à votre refus de mobilité.

Il ne vous restera qu'à contester cette mobilité en démontrant qu'elle ne vise qu'à dissimuler une autre motivation, comme une sanction, une pression pour obtenir votre départ..

Par **lolau44**, le **04/12/2014** à **09:18**

Bonjour,

j'ai cru lire que suite à un congé parental même avec une clause de mobilité il n'avait pas le droit de me changer de secteur géographique est ce vrai ?

Merci

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **09:43**

C'est faux.

Mais relisez ma conclusion, le retour de congé parental signifie la présence d'un jeune enfant et donc une contrainte familiale que l'employeur doit prendre en compte dans sa décision de mobilité.

Par **lolau44**, le **04/12/2014** à **15:05**

très bien merci, mais du coup que dois-je faire. Je sens la tension monter et je n'ai même plus envie de rester dans cette boîte. Je dois attendre que ce soit effectif et saisir les prud hommes ou bien lui dire directement et attendre une proposition ? A quoi puis-je prétendre ?

Merci beaucoup pour vos reponses

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **18:59**

Je ne puis vous conseiller un comportement plutôt qu'un autre.

Mais si on ne veut plus de vous, ou que vous ne voulez plus d'eux, vous pouvez suggérer la

rupture conventionnelle.

En cas de refus, vous refusez toute négociation ultérieure et toute modification de vos conditions de travail.

Par **lolau44**, le **04/12/2014** à **19:11**

Tres bien merci, je vais eplucher ma convention collective en attente d'un entretien.

Merci